

**COMMUNE DE MIREMONT**  
**Département du Puy-de-Dôme**

**Arrêté n° P001**

**portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025**

**Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux**  
**pour l'accès au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Le Maire de MIREMONT,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n°2023 04 01. du 28 avril 2023 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° 2021-04 en date du 18 juin 2021. portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**Arrête :**

**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<b>GANNE Emmanuel</b>	adjoint technique territorial	<b>adjoint technique territorial principal de 2ème classe</b>	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1  
Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1  
Nombre de femmes : 0

**Article 2 :**

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à MIREMONT, le 10 décembre 2024

Le Maire,

Jacques-Philippe SAINT-GERAND



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).